COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 31 janvier 2023 Date de l'affichage : 31 janvier 2023 Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers présents : 41 + 3 suppléés + 8 pouvoirs

Nombre de conseillers votants : 52

OBJET : DETERMINATION DU PERIMETRE ET DES MODALITES DE CONCERTATION DE LA ZAC FOSSE AU BAILLY - CHAMBLY

Numéro de la Délibération: 080223-DC-13

L'an deux mille vingt-trois, le huit février, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Christine MARIENVAL, Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Lydia BORDERES, Marie-France SERRA, Nathalie SABOT, Viviane AKAKPOVI, Josiane VANDRIESSCHE, Danielle DEBLIECK, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Marc VIRION, Guillaume NICASTRO, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Alain ARNOLD, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Bruno CALEIRO, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents:

Mmes Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Maud MATHONAT, Caroline MARTIN, Thérèse-Marie DESCATOIRE (démissionnaire), Annie BLANQUET, Michèle BRICHEZ, Christelle GAUVIN, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Christèle MARIN, Nicole ROBERT.

MM. Francis CHABLE, Rafaël DA SILVA, Kévin POTET, Gérard PIEUX, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Jean-Louis GOUPIL, Charles-Antoine de NOAILLES, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Patrick VONTHRON, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont suppléés :

- M. Francis CHABLE par Mme Valérie JUGAN-GORGE.
- M. Pascal POULET par M. Jean-François DREUX.
- Mme Christelle GAUVIN par M. Eric BRETON.

Dont représentés :

- Mme Isabelle VILAREM par M. Jean-Jacques DUMORTIER.
- Mme Doriane FRAYER par M. David LAZARUS.
- M. Rafaël DA SILVA par M. Olivier DOUCHET.
- Mme Maud MATHONAT par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Caroline MARTIN par M. Alain GUERINET.
- M. Alain DUCLERCQ par Mme Marie-Thérèse LECERVOISIER.
- Mme Véronique PAUL par M. Marc VIRION.
- Mme Françoise TESTART par M. Pierre DESLIENS.

Secrétaire de séance: M. Bernard ONCLERCQ, conseiller communautaire de la commune de NEUILLY EN THELLE.

Numéro de la Délibération : 080223-DC-13

OBJET : DETERMINATION DU PERIMETRE ET DES MODALITES DE CONCERTATION DE LA ZAC FOSSE AU BAILLY - CHAMBLY

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu:

- Le code général des collectivités territoriales ;
- Le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.300-1 et L.300-2;
- L'avis favorable de la commission finances en date du 02 février 2023 ;

Considérant

- Que la Ville de Chambly a identifié au sein de son Plan Local de l'Urbanisme une zone dédiée à l'extension de la ZAC des Portes de l'Oise ;
- Que la Ville de Chambly a entamé avec l'OPAC une réflexion globale envisageant de créer au lieu-dit la Fosse au Bailly une Zone d'Aménagement Concertée ;
- Que l'opération d'aménagement représente un enjeu de développement important du point de vue économique pour la Communauté de communes Thelloise, le site étant situé en bordure des grands axes routiers et ferroviaires et en continuité de la zone des Portes de l'Oise;
- Que l'opération nécessite, conformément aux dispositions du code de l'urbanisme et en particulier l'article L.330-2, l'ouverture d'une concertation ;
- Que cette ZAC sera directement portée par l'OPAC (établissement public), en coordination avec la Ville de Chambly et la Communauté de communes Thelloise ;
- Que le conseil communautaire doit, après s'être prononcé sur le périmètre de la zone, valider la mise à l'étude de la ZAC;

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- ➤ VALIDE le principe de la mise à l'étude de la ZAC « Fosse au Bailly » sur le périmètre envisagé ;
- > APPROUVE les modalités suivantes de concertation :
 - o Informations régulières sur le site internet de la Communauté de communes Thelloise,
 - O Création d'une boîte aux lettres électroniques permettant au public de transmettre ses observations,
 - o Mise à disposition d'un registre des observations tenu à la disposition du public,
 - O Communications d'articles dans les publications de la Communauté de communes Thelloise

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, Pour extrait certifié conforme,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20230208-0802223-DC-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2023 Affichage : 10/02/2023